



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2020



→ 

Au 1^{er} trimestre 2020, on compte environ 192 800 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

1,1%

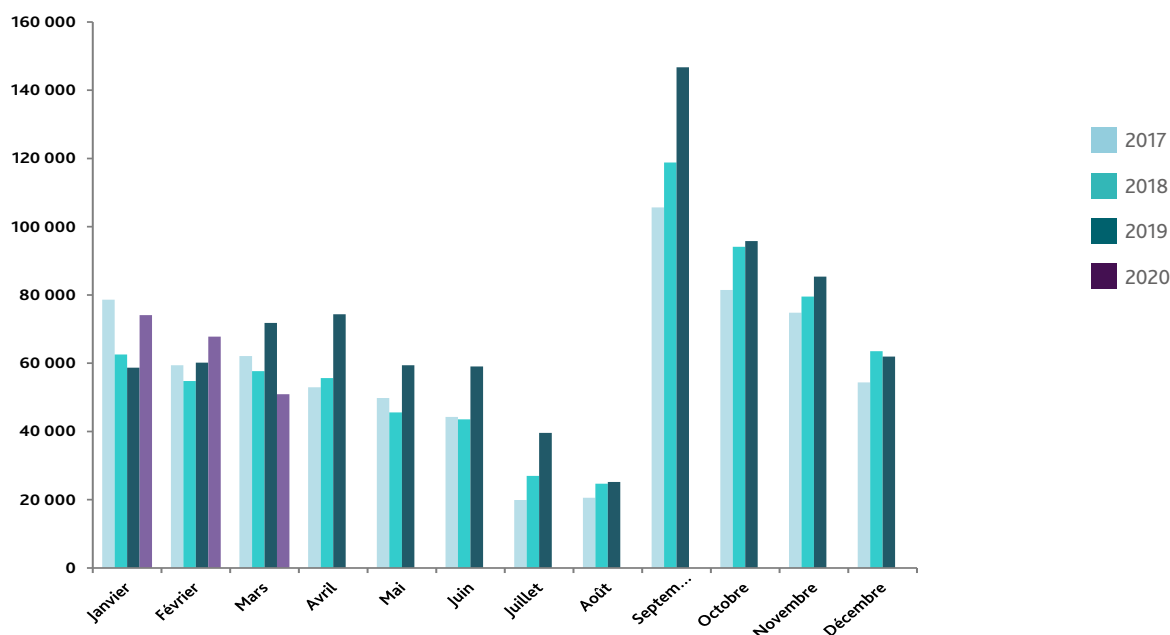
PAR RAPPORT À 2019

Environ 192 800 entrées en formation au 1^{er} trimestre 2020, soit + 1,1% sur un an

Entre janvier et mars 2020, on compte 192 800 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 1,1% sur un an, après avoir augmenté de 8,9% entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019.

Après la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » qui s'est étalé du premier trimestre 2016 au premier trimestre 2017, le nombre d'entrées en formation a diminué du second trimestre 2017 jusqu'à mi 2018. À partir du troisième trimestre 2018, le nombre d'entrées en formation est reparti à la hausse (+ 17% par rapport au troisième trimestre 2017), cette augmentation se confirmant en 2019 avec la mise en place du Plan d'investissement dans les compétences : les entrées en formation de demandeurs d'emploi accélèrent en 2019 (+9% en glissement annuel au premier trimestre 2019, +33% au deuxième et +24% au troisième). L'augmentation est plus contenue depuis la fin d'année 2019 (+2,5% au 4^{ème} trimestre). Portées par la montée en charge de l'application Mon compte formation¹, les entrées en formation du 1^{er} trimestre 2020 se maintiennent au même niveau que l'année dernière (+1,1%) malgré les 15 jours de confinement fin mars.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

1 L'ouverture de cette application fin 2019 permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur compte personnel de formation. Pour plus de détail se reporter à l'encadré 1.

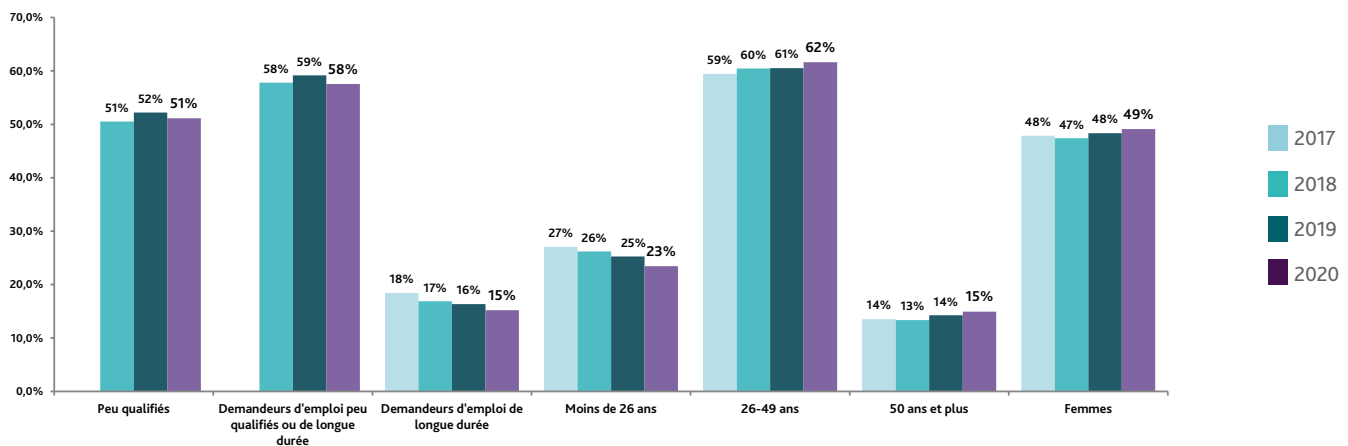
La part des demandeurs d'emploi peu qualifiés diminue de 1 point

La part des demandeurs d'emploi peu qualifiés parmi les demandeurs d'emploi entrés en formation diminue de 1 point au premier trimestre 2020, passant de 52% à 51%. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse d'un point également et s'établit à 15%.

Par ailleurs, 62% des demandeurs d'emploi entrés en formation au 1^{er} trimestre 2020 ont entre 26 ans et 49 ans (+1 point sur un an). La part des jeunes poursuit sa diminution (-2 points). Les femmes entrent plus souvent en formation par rapport au trimestre précédent : elles sont 49% à suivre une formation (+1 point) [cf. Graphique 2].

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU 3^E TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
 source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des formations financées par Pôle emploi baisse de 17 points sur un an

Quatre formations sur dix de demandeurs d'emploi au premier trimestre 2020 ont été financées, totalement ou partiellement, par Pôle Emploi. Cette part est en baisse par rapport au premier trimestre 2019, où elle était de 58%. Cette diminution est la contrepartie de l'entrée en vigueur des formations financées par les demandeurs d'emploi via la mobilisation de leur compte personnel de formation (CPF)². Au premier trimestre 2020, ces nouvelles formations pèsent 21% des entrées et 40 900 demandeurs d'emploi en ont bénéficié. La réussite de ce nouveau dispositif se fait au détriment des AIF : la part de celle-ci est divisée par deux sur un an, passant de 33% à 16%.

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses, concentrant 37% de l'ensemble des entrées en formation au premier trimestre 2020, en hausse de 6 points sur un an. L'augmentation s'explique par l'arrivée du CPF autonome dont les formations dispensées sont majoritairement certifiantes. Par ailleurs, la part associée aux autres objectifs de formation diminue de 8 points.

² Dans la suite de cette publication, ces formations seront nommées formations CPF autonome.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	1 ^{er} trimestre 2017	1 ^{er} trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	12%	9%	10%	12%
AIF	25%	29%	33%	16%
POEI	4%	5%	3%	4%
AFPR	7%	9%	9%	7%
POEC	3%	4%	3%	2%
Conseil Régional	40%	35%	34%	32%
Autres formations (Agefiph, OPCA...)	10%	9%	8%	5%
CPF automome				21%
Par objectif de formation				
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	35%	32%	31%	37%
Certification	14%	14%	15%	14%
Formation à la création d'entreprise	5%	4%	4%	3%
Mobilisation, aide au projet professionnel	10%	13%	12%	11%
Perfectionnement, élargissement des compétences	8%	7%	8%	10%
Professionalisation	8%	6%	4%	6%
Pré-qualification	7%	8%	12%	13%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	5%	5%	5%	4%
Autres	7%	10%	10%	2%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations reste stable

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi reste stable [cf. tableau 2]. Cependant, la durée des formations financées par Pôle Emploi est en hausse : + 80 heures pour les AIF et +68 heures pour les AFC. La durée des formations financées par le CPF autonome s'établit à 47 heures. Ces formations sont en grande majorité de courte durée. Les objectifs de certification (-58 heures sur un an) et de pré-qualification (-60 heures) sont les plus concernées par la baisse des durées de formation, ce qui s'explique par les formations CPF autonome puisque les objectifs de ces formations relèvent majoritairement de ces deux catégories.

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2017	1 ^{er} trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020
Ensemble	405	385	356	353
Par type de formation				
AFC	337	370	337	405
AIF	170	121	143	222
POEI	250	265	262	270
AFPR	260	258	268	285
POEC	312	327	318	325
Conseil Régional	621	653	591	615
Autres formations (Agefiph...)	499	541	570	565
CPF automome	-	-	-	47
Par objectif de formation				
Certification	559	545	541	483
Professionalisation	424	340	251	274
Pré-qualification	453	468	392	332
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	256	260	267	280
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	240	310	251	273
Mobilisation, aide au projet professionnel	351	358	328	355
Perfectionnement, élargissement des compétences	206	187	229	248
Formation à la création entreprise	98	61	61	70

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent plus d'un tiers des entrées en formations

Au premier trimestre 2020, dix champs de formation regroupent 65% des entrées en formation [cf. tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent plus d'un tiers des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (16% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), le transport (14%) et les formations en langues (7%). La durée moyenne des formations relevant du champ santé secteur sanitaire est bien plus élevée (1 066 heures). En revanche, elle est particulièrement faible dans le champ de la manutention (135 heures) et de la défense prévention sécurité.

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2017		1 ^{er} trimestre 2018		1 ^{er} trimestre 2019		1 ^{er} trimestre 2020	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	20%	369	16%	377	16%	337	16%	352
Transport	9%	277	10%	245	10%	219	14%	177
Langues	4%	247	3%	229	5%	250	7%	212
Manutention	6%	150	7%	141	7%	123	5%	135
Direction d'entreprise	4%	132	3%	147	3%	118	4%	100
Hotellerie restauration	4%	335	5%	286	5%	282	4%	262
Secrétariat Assistanat	4%	425	4%	447	4%	431	4%	506
Santé secteur sanitaire	4%	1 157	4%	1 234	4%	1 115	4%	1 066
Défense prévention sécurité	3%	224	3%	207	3%	173	4%	138
Commerce	4%	438	4%	455	4%	443	3%	462

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Note : Seuls les 10 champs de formation présentant le plus d'entrée en 2019 sont présentés ici (soit 61% des entrées en formation).

Yohan Coder
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Encadré 1 : Les entrées en formation financées par le CPF

Au premier trimestre 2020, 40 900 entrées en formation ont été financées intégralement par la mobilisation du CPF des demandeurs d'emploi via l'application Mon compte formation. Sans ces formations, le nombre d'entrées formation aurait été de 152 000, soit une baisse de 20% sur un an. Cette forte baisse résulte d'une part de la forte baisse des entrées en formation sur la deuxième quinzaine de mars, période à laquelle a débuté le confinement, et d'un effet de substitution entre AIF et CPF autonome.

La part des demandeurs d'emploi peu qualifiés est plus faible pour les formations CPF autonome : 43 % contre 53% pour les autres formations. Les bénéficiaires d'un CPF autonome sont moins éloignés de l'emploi. En effet, ils sont 10% à être des demandeurs d'emploi de longue durée contre 16% dans les formations traditionnelles. Les hommes utilisent davantage ce nouveau dispositif que les femmes (60% sont des hommes contre 49% pour les autres formations). Les 26-49 ans recourent davantage à ce financement CPF : 73% contre 59%. De plus, 49% des formations financées via la mobilisation du CPF sont certifiantes. Ce taux est nettement plus élevé que pour les autres formations (35%).

Encadré 2 : Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF Autonome). S'ajoutent à celles-ci, les stages financés par les Conseils régionaux et la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site

statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

